

Initiatives ministérielles

Finalement, il était un de ceux qui ont toujours pensé que la politique est un métier noble. Il s'est intéressé et s'est battu pour les dossiers de ses électeurs, mais la science politique le passionnait et je suis convaincu qu'un des grands regrets de sa vie fut de ne pas nous joindre, en 1984 et en 1988. Mais il était avec nous par le biais du téléphone.

Monsieur le Président, je sais que beaucoup de ses anciens collègues ont beaucoup de regrets qu'il soit décédé et qu'ils ont beaucoup de sympathie pour Lynne et les enfants. Je m'associe donc à eux, car c'est un triste moment pour nous tous.

[Traduction]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, un grand nombre de députés dans cette enceinte ont parlé de Pierre en tant qu'homme politique et de la façon dont ils l'ont connu dans cette enceinte.

Je l'ai connu bien avant qu'il ne devienne député. Nous avons travaillé ensemble. Je ne l'ai pas vu autant lorsqu'il est devenu député, mais je l'ai rencontré à nouveau beaucoup lorsqu'il a quitté la Chambre pour se lancer dans les affaires au Québec. Il a fait preuve dans les vocations en question du même enthousiasme et du même dévouement dont on a parlé ici.

Il était remarquable dans tout ce qu'il entreprenait si ce n'est peut-être lorsqu'il jouait au golf, mais il ne s'est jamais aussi distingué qu'au cours des derniers mois où il a dû combattre la douleur causée par une terrible maladie face à laquelle il a su faire preuve d'un énorme courage et, plus que de toute autre chose, d'un optimisme incroyable.

Pierre entendait bien vaincre cette maladie et il nous a tous convaincus qu'il allait y parvenir. Malheureusement, cela n'a pas été le cas. C'est une grande perte pour le Québec et le Canada, ainsi que pour tous ses amis.

Nous partageons la douleur de Lynne et de ses deux enfants.

LE JOUR DE DEUIL NATIONAL

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, tous les partis ont été consultés et, selon moi, il y aura consentement unanime pour que la Chambre observe une minute de silence cet après-midi afin de commémorer pour une deuxième année la journée officielle de deuil pour les Canadiens tués ou blessés dans l'exercice de leurs fonctions.

Au cours de la dernière année, plus de 1 100 travailleurs ont été tués et plus d'un million ont été blessés. Il convient donc d'observer une minute de silence pour bien montrer que nous entendons nous assurer que ce bilan ne s'alourdisse pas.

Les députés pourraient-ils observer une minute de silence?

M. le Président: Je demande aux députés de se lever.

[Note de l'éditeur: Les députés se lèvent et observent une minute de silence]

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, je devais être le deuxième à poser une question, selon la liste des députés de ce côté-ci de la Chambre. J'ai attendu patiemment. Vous saviez que je voulais poser une question. Si je ne me trompe pas, à la fin, vous avez donné la parole aux députés de Halifax et de Winnipeg St. James.

Sauf votre respect, pour être en mesure de servir mes électeurs, je dois pouvoir prendre la parole. Ce n'est pas comme si j'avais été le cinquième sur la liste. J'étais le deuxième de mon parti. Je ne prends pas tellement souvent la parole à la période des questions, mais quand j'en fais la demande, j'aimerais pouvoir être entendu.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, en tant que whip de mon caucus, j'ai l'habitude de surveiller l'heure. Je signale au député qu'il pourrait peut-être parler à son chef, le très honorable premier ministre, pour lui demander d'abrégé ses réponses qui sont passablement longues.

M. le Président: Le député a adressé une plainte au Président. Ce n'est pas une question de privilège, bien sûr, mais c'est tout de même une plainte. Je prends note de ses observations et je crois qu'elles sont justifiées. Il veut défendre les intérêts de ses électeurs, comme nous tous, et c'est toujours décevant de ne pas obtenir la parole. Je regrette cette situation et j'espère que ce sera plus facile demain.

Hier, il n'y avait qu'un seul ministériel sur la liste. Il aurait donc été plus facile pour lui d'obtenir la parole.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LES OFFICES DE
COMMERCIALISATION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-54, Loi modifiant la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme et d'autres lois